

LIGNES DE CONDUITES PROPOSÉES DES RÉUNIONS VIRTUELLES

- L'animateur dirige la réunion.
- Un modérateur devrait superviser la réunion et donner les droits de parole.

Voici les règles de conduite (à l'ouverture de la réunion) :

- Le son est désactivé pour tous; il sera rétabli par l'animateur;
- L'image est désactivée : elle sera débloquée sur demande;
- Les gens peuvent mettre une photo ou être en direct;
- On suggère le prénom seulement avec 1ere lettre du nom de famille (ex. Roland T.); ils peuvent se renommer;
- Les discussions (écrites) entre les participants sont interdites; Seul l'animateur peut communiquer avec les participants;
- La réunion n'est pas enregistrée;
- Les traditions sont de mises comme dans des meetings réguliers.

Merci de votre collaboration.

Extrait de notre première tradition :

*“Notre bien être commun devrait venir en premier lieu,
le rétablissement personnel dépend de l'unité des DAA.”*